



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

DAE

REGION  
Provence Alpes Côte d'Azur

27 NOV. 2017

COURRIER ARRIVE

## Avenant n°1 à la convention attributive d'une aide européenne FEDER POIA

### Programmation 2014-2020

PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL FEDER / MASSIF DES ALPES

N° de dossier (Synergie)

PA0004282

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)

Vu les avis du Comités Inter-Régional de Programmation du 30/06/2016 ;

Vu la convention attributive de l'aide européenne FEDER signée le 20/09/2016 ;

Vu les avis favorables des Comités Inter-Régionaux de Programmation des 12/12/2016 et 13/07/2017 relatifs aux modifications de l'opération initiale n° PA0004282 intitulée « Ingénierie Espace valléen Acquaterra 2016-2018 » ;

Entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ci-après « l'Autorité de Gestion », représentée par son Président,

Et Provence Alpes Agglomération représenté par Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente, bénéficiaire de l'aide FEDER.

Raison sociale (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Adresse :

Identité du bénéficiaire : Provence Alpes Agglomération

N° - Libellé de la voie : 4, rue Klein

Codé postal : 04400 Localisation communale : Digne-les-Bains

SIRET : 200 067 437 00018

**Il est convenu ce qui suit :**

#### ARTICLE 1 – Objet du présent avenant

Le présent avenant vise à modifier 4 points :

- L'annexe 2 Indicateurs (IR1=3)
- Le bénéficiaire, suite à la création d'une nouvelle structure conformément à la loi NOTRE
- le nom du nouveau Président
- Le numéro de SIRET de la nouvelle structure

Ancienne structure : Association comité du pays dignois – Président : Monsieur Bernard BARTOLINI – numéro de SIRET : 433 661 808 00041

**Nouvelle structure** : Provence Alpes Agglomération – Présidente : Patricia GRANET-BRUNELLO - numéro de SIRET : 200 067 437 00018



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

## ARTICLE 2 – Convention Initiale

Les autres termes et les autres annexes de la convention restent inchangés et demeurent en vigueur.

## ARTICLE 3 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à partir de sa notification au bénéficiaire.

Fait à Marseille, le \_\_\_\_\_

En 2 exemplaires :

**Le Représentant du bénéficiaire**

**Le Président du Conseil Régional**

**Nom : Patricia GRANET-BRUNELLO**  
**Qualité : Présidente**

**Renaud MUSELIER**

**15 DEC. 2017**





**Annexe 2 à l'avenant à la convention attributive d'une aide européenne FEDER/POIA pour l'opération n° PA 0004282 :  
INDICATEURS**

**ANNEXE 2 : Indicateurs**

**OT 6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources**  
**PI 6c : Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel**

**OS1** Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel **INGENIERIE ESPACES VALLEENS**

**Indicateurs de réalisation**

Fond européen concerné	Code Indicateur	Dénomination de l'indicateur	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FEDER	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus*	plan d'actions	3
FEDER	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues*	Infrastructures	0
		* indicateur inscrit dans le "cadre de performance" du Programme		



**Indicateurs de résultats**

Fond européen concerné	Code Indicateur	Dénomination de l'indicateur	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FEDER/ POIA	Ir1	Nombre de nuitées touristiques estivales	nuitée	5%

**Définitions**

Ir1	Nombre de nuitées touristiques estivales	Nombre de nuitées marchandes et non marchandes durant la période estivale du 1er juin au 30 septembre.
-----	--	--

